

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 juin 2020

À 18 h 30

L'an deux mil vingt, le douze juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Lucien DUFOUR, Laurent TAUVEL, Martial BOQUET, Jérôme DUBOIS, Jean-Louis LECANU.
Mmes Hélène BISSON, Marie-Christine QUEVAL, Cécile LEGRAND, Véronique BOUSSU, Angélique DELAMOTTE, Sabrina MASY.

Représentées : Céline DUPARC par Carine BOQUET
Allison LEMONNIER par Cécile LEGRAND

Absents :

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS (SAEP, SECOMILE...)

Communauté de Communes :

- Titulaire : BOQUET Carine
- Suppléant : QUEVAL Marie-Christine

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine :

- Titulaire : DELAMOTTE Angélique
- Suppléant : VAST Philippe

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Risle et Plateaux :

- Titulaire : BOQUET Carine
- Suppléant : LECANU Jean-Louis

Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) :

- Titulaire : BOQUET Carine
- Suppléant : VAST Philippe

SECOMILE :

- Titulaire : Marie-Christine QUEVAL
- Suppléant : Angélique DELAMOTTE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

ÉLECTION DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT DU SIEGE

Exposé des motifs

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Délibération

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne :

1/ Membre titulaire :

NOM : BOQUET

PRÉNOM : Carine

DATE DE NAISSANCE : 26.04.1973

2/ Membre suppléant :

NOM : VAST

PRENOM : Philippe

DATE DE NAISSANCE : 29.06.1957

représentant de la commune au Comité Syndical Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Il est demandé au Conseil Municipal la nomination d'un correspondant défense. Celui-ci remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Laurent TAUVEL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 a décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

La liste de candidats suivante a été présentée par des Conseillers Municipaux :

- Lucien DUFOUR
- Marie-Christine QUEVAL
- Cécile LEGRAND
- Céline DUPARC

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3.75

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Lucien DUFOUR
- Madame Marie-Christine QUEVAL
- Madame Cécile LEGRAND
- Madame Céline DUPARC

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Communal, a élu, les membres suivants au sein des commissions communales suivantes :

FINANCES :

- Angélique DELAMOTTE
- Marie-Christine QUEVAL
- Martial BOQUET
- Philippe VAST
- Laurent TAUVEL

ÉDUCATION, CANTINE, PETIT ENFANCE :

- Marie-Christine QUEVAL
- Angélique DELAMOTTE
- Hélène BISSON
- Céline DUPARC

URBANISME, LOGEMENT, TRAVAUX, SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS, BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

- Jean-Louis LECANU
- Philippe VAST
- Jérôme DUBOIS
- Lucien DUFOUR
- Laurent TAUVEL

JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS :

- Sabrina MASY
- Allison LEMONNIER
- Hélène BISSON
- Cécile LEGRAND

ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATMO, EMPLOYÉS COMMUNAUX :

- Jean-Louis LECANU
- Lucien DUFOUR
- Laurent TAUVEL
- Véronique BOUSSU

CULTURE, VIE ASSOCIATIVE :

- Marie-Christine QUEVAL
- Angélique DELAMOTTE
- Allison LEMONNIER
- Hélène BISSON
- Martial BOQUET
- Sabrina MASY

ETAT-CIVIL, ÉLECTIONS, CIMETIÈRE :

- Philippe VAST
- Martial BOQUET
- Sabrina MASY
- Laurent TAUVEL
- Véronique BOUSSU

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE, NUMÉRIQUE, WEB :

- Philippe VAST
- Lucien DUFOUR
- Martial BOQUET
- Véronique BOUSSU
- Céline DUPARC

MARCHÉS PUBLICS, APPEL D'OFFRE :

- Marie-Christine QUEVAL
- Angélique DELAMOTTE
- Philippe VAST
- Laurent TAUVEL

SÉNIORS, PERSONNES ÂGÉES, SOLIDARITÉ, INSERTION :

- Hélène BISSON
- Allison LEMONNIER
- Sabrina MASY
- Véronique BOUSSU
- Cécile LEGRAND

ANCIENS COMBATTANTS :

- Jean-Louis LECANU
- Laurent TAUVEL

CCAS :

- Lucien DUFOUR
- Marie-Christine QUEVAL
- Cécile LEGRAND
- Céline DUPARC

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

VENTE DE 2 TERRAINS A BÂTIR

La Commune de Quillebeuf-sur-Seine dispose encore de 2 terrains à bâtir Rue du Moulin.

Monsieur Hadi TALLA s'est porté acquéreur de la parcelle B 264 pour 750 m².
Monsieur et Madame Christian LEVESQUE se sont portés acquéreurs de la parcelle B 274 pour 876 m².

Dans sa séance du 14 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé le prix du m² à 30 €. Vu le certificat d'urbanisme positif.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer le compromis chez le notaire (Maître LAMIDIEU à Pont-Audemer) des parcelles B 264 et B 274 ainsi que tous les actes inhérents à cette vente.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE

Le nouveau bac 24 devant arriver prochainement à Quillebeuf-sur-Seine, un accord a été passé avec le département de la Seine-Maritime concernant l'accueil des marins qui ne pourront plus dormir sur le bac comme actuellement.

Il est donc nécessaire de réhabiliter l'appartement situé au-dessus de la Mairie pour le 1^{er} septembre.

Le montant des travaux est le suivant :

- 29 429.40 € HT
- 34 525.58 TTC €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve le coût total des travaux et mandate Madame le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15